

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE VILLEFRANCHE-TARARE

DATE : 13/08/98
N° DE DEPOT : 1081
RCS VILLEF-TARARE: 352 518 682
N° DE GESTION: 89 B 00239

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----
ASJ

GOUCHOUX (ZAC DES)
69220 SAINT JEAN D ARDIERES

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de VILLEFRANCHE-TARARE avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minute

Une pièce

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

DIRIGEANTS - ORGANES DE CONTROLE (modif.)
Délibération - Décision

A.S.J.
SA AU CAPITAL DE 1 750 000 FRANCS
SIEGE SOCIAL : ZAC des Gouchoux
69220 SAINT JEAN D'ARDIERES
352 518 682 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

89B239

1081

13

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 15 JUILLET 1998

Le 15 juillet 1998 à 18 h 00, au siège social, les administrateurs de la société se sont réunis en conseil sur convocation du Président.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Thomas DI SERIO, Président
- Madame Marie-Thérèse DI SERIO, Administrateur
- Monsieur Emile DI SERIO, Administrateur

La majorité des administrateurs en exercice étant présents, le conseil peut délibérer, conformément à la loi.

Monsieur le Président indique qu'il a fait part au conseil de sa décision de se démettre de son mandat de Président du Conseil d'Administration de la société et d'intégrer des fonctions de Directeur Général. Il convient donc de pourvoir à son remplacement en tant que Président.

Il propose pour lui succéder Monsieur Emile DI SERIO.

Après discussion et échange de vues, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION : CHANGEMENT DE PRESIDENT

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, prend acte de la démission de Monsieur Thomas DI SERIO de son mandat de Président du Conseil d'Administration, à compter de ce jour et lui donne quitus de l'exercice de son mandat de Président.

En remplacement, il nomme Monsieur Emile DI SERIO, Président du Conseil d'Administration à compter de ce jour et pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur. Il lui confère les pouvoirs prévus par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Emile DI SERIO, présent à la réunion, déclare accepter le présent mandat et n'être sous le coup d'aucune interdiction ou incompatibilité.

DEUXIEME RESOLUTION : NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration nomme Monsieur Thomas DI SERIO Directeur Général, à compter de ce jour.

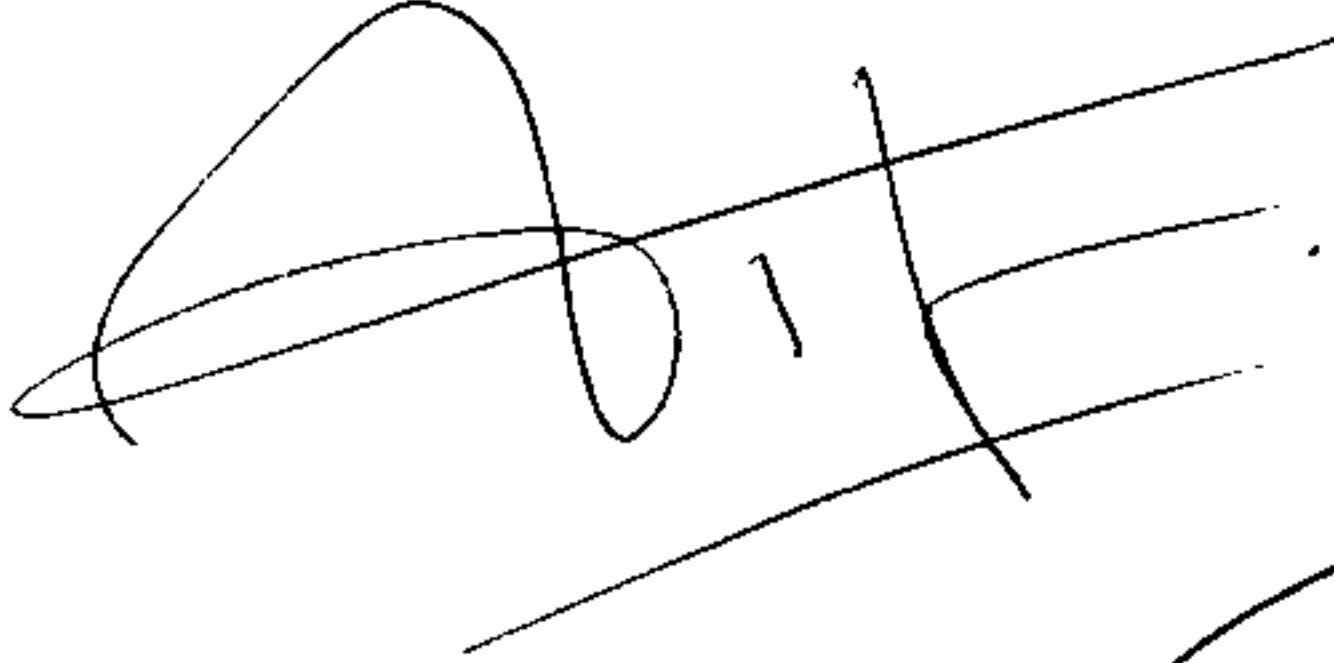
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Thomas DI SERIO, présent à la réunion, déclare accepter le présent mandat.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres présents.

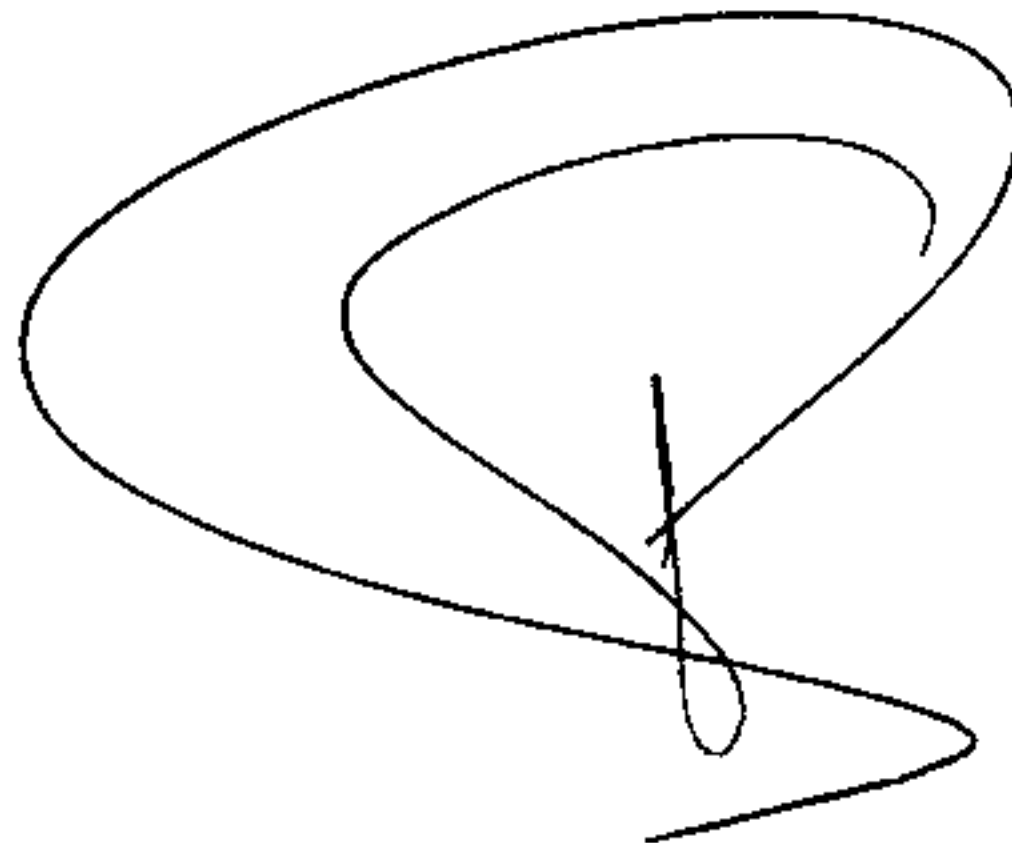
Thomas DI SERIO

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'T' followed by a vertical line and some horizontal strokes.

Marie-Thérèse DI SERIO

A handwritten signature in black ink, featuring a series of vertical and slightly curved strokes.

Emile DI SERIO

A handwritten signature in black ink, showing a large, sweeping 'E' followed by a vertical line and a horizontal stroke.